



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 12977

Texte de la question

M. Claude Birraux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'inquiétude profonde des agents de la direction départementale de l'équipement de la Haute-Savoie devant leur avenir dans le cadre du débat sur la décentralisation. Aussi, il lui demande si des éléments d'information ne pourraient pas leur être transmis sur les modalités de la réforme afin de les rassurer sur l'esprit de concertation qui est celui du Gouvernement.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une nouvelle étape de décentralisation qui va déboucher sur une clarification et une répartition différente des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales. L'enjeu consiste d'une part, à rapprocher le pouvoir de décision au plus près du terrain et des citoyens à travers les collectivités locales et, d'autre part, à mieux positionner l'Etat sur son rôle fondamental de garant des grands équilibres de la nation, de la cohésion sociale et de la solidarité nationale. Avec la décentralisation, c'est aussi l'objectif de réforme de l'Etat qui est poursuivi, non pas sous l'angle exclusif de l'économie et de la rentabilité, mais plutôt selon la voie de progrès d'un service public plus simple, davantage capable de répondre aux attentes des usagers et donc plus efficace. Il s'agit d'une réelle opportunité sur l'avenir pour notre société et pour l'Etat. Le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer en fait un atout pour conforter son positionnement aussi bien sur le plan régalien et prestataire qu'en tant que partenaire des acteurs publics locaux, tels les collectivités territoriales. Dans ce cadre, les missions de conseil et d'appui techniques auprès des collectivités territoriales, remplies par les services déconcentrés du ministère de l'équipement, conservent toute leur place et leur intérêt. Les perspectives de décentralisation concernant le ministère de l'équipement portent essentiellement sur les infrastructures de transport, d'intérêt plutôt local, en particulier sur les routes nationales. Avec la décentralisation, les agents qui intégreront la fonction publique territoriale conserveront leurs avantages statutaires ; le détachement de longue durée sera créé et une plus grande fluidité entre l'Etat et les collectivités territoriales sera recherchée pour les fonctionnaires. Les services déconcentrés du ministère, notamment les directions départementales de l'équipement, garderont toute leur raison d'être en disposant d'une implantation territoriale, en particulier infra-départementale, capable de s'adapter aux enjeux des territoires, aux besoins techniques de proximité et au développement de l'intercommunalité. Par ailleurs, le niveau régional verra son positionnement consolidé. Les bénéficiaires du service public de l'équipement, dont les élus locaux, pourront compter sur l'apport de l'ingénierie publique partenariale dans le champ de l'aménagement des territoires. Il s'agit bien d'assurer une véritable refondation des services déconcentrés du ministère, fondée sur les compétences reconnues de leurs agents, dans l'intérêt de la mise en oeuvre des politiques publiques. Le ministre apprécie à sa juste valeur l'attachement des élus de la Haute-Savoie à la qualité du service public de l'équipement et à la pérennité des liens qui unissent les collectivités territoriales à la direction départementale de l'équipement.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12977

Rubrique : État

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 février 2003, page 1335

Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5401